



Rapport annuel du conseil d'établissement Année scolaire 2019-2020

Conformément à l'article 82 de la loi d'instruction publique, voici le rapport annuel du conseil d'établissement de l'école l'Envolée. Ce rapport a été adopté par courriel par les membres du CE 19-20 en août 2020 et une copie de ce rapport sera transmise à la direction générale du centre de services scolaire du Val-des-Cerfs. Un procès-verbal spécial a été élaboré pour garder des traces de l'adoption du rapport.

L'assemblée générale de l'école l'Envolée s'est tenue le 4 septembre 2019. Lors de cette assemblée, six nouveaux membres (parents) ont été élus. Trois pour un mandat de 1 an et trois pour un mandat de deux ans. Les parents présents à l'assemblée générale ont choisi de ne pas avoir d'organisme de participation de parents (OPP) pour l'année scolaire 2019-2020.

Composition du conseil d'établissement 2019-2020

Parent : (mandat 1 an)	M. Sylvain Messier
Parent : (mandat 1 an)	M. Pascal Lavigne
Parent : (mandat 1 an)	M. François Paré
Parent : (mandat 2 ans)	M. Sylvain Gagné
Parent : (mandat 2 ans)	Mme Josée Beaudry
Parent : (mandat 2 ans)	Mme Fanny Santarossa

Enseignante :	Mme Isabelle Courcy
Enseignante :	Mme Suzanne Forand
Enseignant :	M. Martin Nadeau
Enseignant :	M. Guillaume Brouillard
Services complémentaires :	M. Francis Labranche
Personnel de soutien :	Mme Mylène Gagnon
Membre de la communauté :	Mme Catherine Baudin

Élève :	Mme Florence Dulac
Élève :	Mme Alice Paquette

Avec la participation de :
Directions : M. Normand Phaneuf et M. Patrick Saumure



Le conseil d'établissement de l'école l'Envolée a tenu ses rencontres aux dates suivantes :

Séances ordinaires : 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre 2019 et le 19 février 2020.

La séance du 8 avril a été annulée à cause de la Covid 19.

À distance avec Teams, il y a eu une séance régulière le 3 juin 2020 et deux séances extraordinaires les 5 mai et 23 juin 2020.

Activités du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée

Voici les faits saillants des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil a rempli **ses obligations légales annuelles** :

- Nominations des officiers du conseil;
- Adoption :
 - Dates des séances du CÉ 2019-2020;
 - Règles de régie interne 2019-2020;
 - Budget de fonctionnement du conseil d'établissement;
 - Rapport annuel 2019-2020;
 - Budget révisé 2019-2020;
 - Code de vie et « Règles de conduite »;
 - Date de la prochaine assemblée générale de parents.

N. B. À cause d'un délai au niveau des budgets transmis au centre de services scolaire de la part du MÉES, le CE n'a pas été en mesure d'adopter les prévisions budgétaires 2020-2021. Cet exercice devrait se tenir en septembre ou en octobre.

- Approbation :
 - Utilisations et transferts des fonds à destination spéciale;
 - Utilisation des locaux;
 - Protocole de prévention de la violence et de l'intimidation;
 - Critères de sélection d'une direction d'école;
 - Temps alloué à chaque matière;
 - Code de vie 2020-2021;
 - Détermination des membres du CE 2020-2021;
 - Coûts et listes du matériel scolaire exigés aux parents;
 - Frais chargés aux parents pour le PEI et la surveillance midi;
 - Sorties éducatives et sorties chargées aux parents;



- Plan d'intégration des COSP (contenu en orientation scolaire et professionnelle);
- Envoi d'une lettre d'appui au CE de l'école St-François d'Assise pour qu'ils conservent le même nombre de classes en 2020-2021 qu'en 2019-2020.

N. B. Avec la situation incertaine due à la Covid 19, aucune décision n'a été prise au niveau de la campagne de financement 2020-2021 bien que certaines démarches aient été entreprises avec un fournisseur de brosses à dents compostables. Le CE 2020-2021 aura à se positionner sur ce point.

- Consultation :
 - Acte d'établissement de l'école/plan triennal;
 - Répartition des services éducatifs;
 - Règles et critères d'inscriptions;
 - Composition des membres du CÉ pour l'année 2019-2020.
- Information :
 - Normes et modalités d'évaluation 2019-2020.

En guise de conclusion :

C'est dans un climat de convivialité et de recherche de solutions que les membres du conseil d'établissement de l'école l'Envolée ont siégé tout au long de l'année. Nous avons soutenu et appuyé avec fierté le personnel et les élèves de l'école dans cette première année d'implantation du PEI de la 1^{re} à la 5^e secondaire dans la même école. La Covid 19 est venue déranger le déroulement de l'année scolaire, mais le CÉ a tout de même pu continuer à jouer son rôle en se réunissant à distance avec la plateforme TEAMS.

Sylvain Gagné, ing.
Président
Conseil d'établissement 2019-2020
École l'Envolée